



SAINT-BARTHÉLÉMY

Brochure descriptive

de nos formations et de notre organisme

Permis B · AAC · Conduite supervisée · Permis 2 & 3 roues · Remorque BE / B96 ·
Permis bateau · Post-permis · Sensibilisation sécurité routière en entreprise

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des
catégories d'actions suivantes :

Actions de formation



WWW.QUALICERT.FR

Édition septembre 2026

QUI SOMMES-NOUS

Une école de conduite du réseau CER

L'association des **Centres d'Éducation Routière**, créée en **1983**, regroupe plus de **550 enseignes** sur l'ensemble du territoire. Ses adhérents sont des chefs d'entreprise indépendants qui ont choisi de se réunir sous une même bannière, avec un premier métier : **former des conducteurs**.

L'objectif du réseau est de contribuer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de tous les usagers, quels que soient leur âge et la nature de leur activité.

CER Saint-Barthélemy

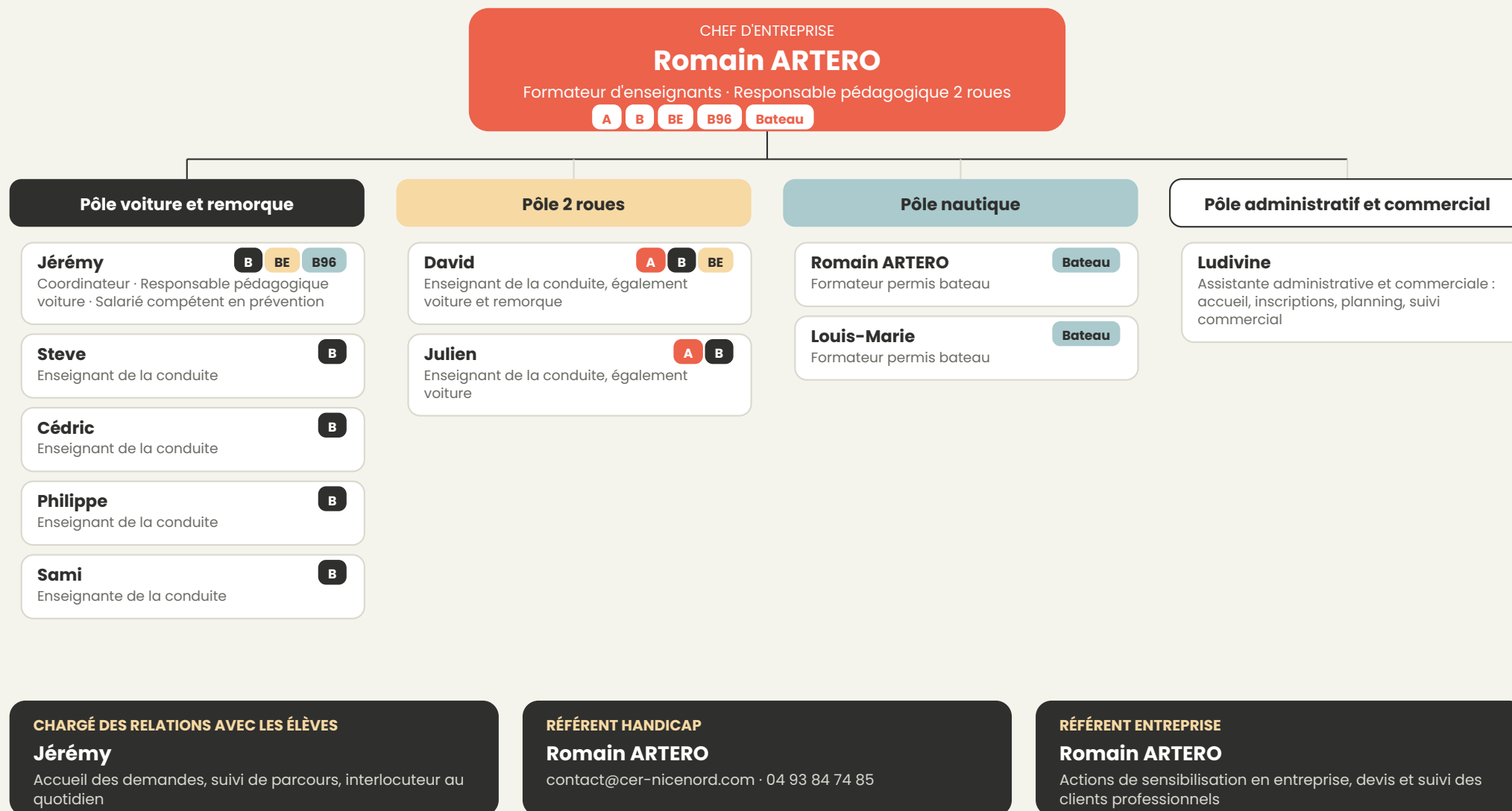
École de conduite agréée **E 14 006 0004 0**, exploitée par la SAS LAVA ARTERO, certifiée **Qualiopi** au titre des actions de formation. Agence et salle de cours à Nice, plateau moto à Saint-Laurent-du-Var, formation nautique au Port de Nice.

Nos formations

Voiture	Permis B (filière traditionnelle, boîte manuelle ou automatique), apprentissage anticipé de la conduite (AAC), conduite supervisée
2 & 3 roues	Permis AM, A1, A2, A, formation 125 cm³ / maxi-scooter, permis 3 roues
Remorque	Permis BE et formation B96
Nautique	Permis bateau
Post-permis	Formation complémentaire des conducteurs novices
Entreprises	Actions de sensibilisation à la sécurité routière et au risque routier professionnel

NOTRE ÉQUIPE

L'équipe du CER Saint-Barthélémy



INFORMATIONS PRATIQUES

Accès, tarifs et accessibilité

Modalités et délais d'accès

Inscriptions toute l'année, entrées et sorties permanentes.

L'accès débute par une **évaluation de départ** sur rendez-vous, qui permet d'estimer le volume de formation nécessaire et d'établir une proposition chiffrée.

La formation peut démarrer dès la signature du contrat et la constitution du dossier (enregistrement de la demande de permis sur le site de l'ANTS).

Entreprises : dates fixées d'un commun accord selon vos contraintes.

Tarifs

Nos tarifs sont **affichés en vitrine et en agence**, et disponibles sur nos **supports dématérialisés** (site internet et brochures tarifaires par formation).

Chaque tarif est communiqué avant tout engagement et repris dans le contrat de formation.

Actions en entreprise : sur devis, établi selon la durée, le nombre de participants et le lieu d'intervention.

Facilités de paiement et financements possibles (CPF, OPCO, permis à 1 € par jour) : renseignez-vous en agence.

Accessibilité handicap

L'agence dispose d'une **porte d'accès adaptée** aux personnes à mobilité réduite. Les sanitaires ne sont pas adaptés aux fauteuils roulants.

Nous disposons d'un **véhicule aménagé** pour les personnes en situation de handicap.

Tout besoin particulier est étudié dès l'inscription afin d'adapter le parcours, les supports et le matériel, et, si nécessaire, de vous orienter vers des partenaires spécialisés.

Référent handicap : Romain ARTERO
contact@cer-nicenord.com · 04 93 84 74 85

VOTRE PARCOURS

Un parcours de formation personnalisé



Parcours théorique

La formation théorique au Code de la route se suit **à votre rythme** :

- en agence, sur support multimédia ;
- en ligne, avec le code en ligne CER.

Thèmes abordés : signalisation, priorités, règles de circulation, croisements et dépassements, arrêt et stationnement, vitesse, alcool et stupéfiants, distracteurs, ceinture, visibilité, tunnels, éco-conduite, partage de l'espace public, prise de conscience des risques, spécificités des deux-roues.

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous circulez dans des situations variées :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit ;
- par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard...).

Le planning prévisionnel est ajusté au fil de votre progression.

Un parcours adapté

Le parcours proposé tient compte de vos **prérequis**, de vos **objectifs**, de vos disponibilités et, le cas échéant, de vos **besoins particuliers**.

Il est formalisé dans votre livret d'apprentissage et votre contrat, et ajusté avec votre enseignant au fil de votre progression.

AVANT DE COMMENCER

L'évaluation de départ

Réalisée **avant toute signature de contrat**, l'évaluation de départ permet d'estimer le nombre d'heures de formation dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis dans les meilleures conditions, et de vous remettre une **proposition chiffrée**.

Sur simulateur

Permis B · 45 min à 1 h · sur rendez-vous

Ce qui est évalué

- vos connaissances du Code de la route et de la conduite ;
- votre expérience d'usager de la route ;
- départ / arrêt, manipulation du volant, trajectoire, observation, regard ;
- compréhension, mémoire, temps de réaction, perception et champ visuel, émotivité ;
- vos motivations et votre attitude vis-à-vis de l'apprentissage et de la sécurité routière.

Sur ordinateur

Permis A2 ou B · 45 min · logiciel d'évaluation cognitive

Ce qui est évalué

- vos connaissances du Code de la route et de la conduite ;
- votre expérience d'usager de la route ;
- vos compétences psychomotrices ;
- vos motivations.

NOS ENGAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

Enjeux de la formation et suivi des progrès

Enjeux et objectifs

Le permis de conduire est devenu un outil social indispensable : au-delà du plaisir de conduire, le véhicule est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous, quel que soit le véhicule.

L'objectif des écoles du réseau CER est d'amener chaque élève vers la réussite, en lui transmettant des compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, qui demande sérieux et assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

Votre progression est suivie à l'aide de **grilles de progression** qui permettent de valider vos acquis, compétence par compétence.

Votre enseignant évalue vos savoirs **comportementaux, techniques et environnementaux** tout au long de l'apprentissage.

Des **évaluations régulières** vous permettent de mesurer vos progrès. Vous êtes présenté(e) à l'examen lorsque l'ensemble des compétences requises est validé et qu'un **examen blanc** a été réalisé.

TOUT SAVOIR SUR

L'examen théorique du permis de conduire

Une épreuve obligatoire

L'épreuve théorique générale (le « code ») est obligatoire pour se présenter à l'épreuve pratique, quelle que soit la catégorie de permis visée.

Déroulement

L'épreuve se passe chez un opérateur agréé, sur tablette ou ordinateur individuel. Elle coûte 30 €, dure environ 30 minutes et comporte 40 questions.

Inscription

Il suffit de disposer d'un numéro NEPH valide, attribué lors de l'enregistrement de votre dossier sur le site de l'ANTS.

Réussite

L'épreuve est réussie à partir de **35 bonnes réponses sur 40**.

Validité et règles à connaître**Validité**

La réussite au code est valable **cinq ans** et permet de se présenter au maximum **cinq fois** aux épreuves pratiques.

Un candidat déjà titulaire d'une catégorie de permis est dispensé de cette épreuve pendant cinq ans à compter de la réussite à l'épreuve en circulation, dans la même limite de cinq présentations.

Des règles pour toute la vie

Le Code de la route doit être connu et appliqué tout au long de la vie de conducteur. La routine, le temps qui passe et les évolutions de la réglementation peuvent faire oublier certaines règles : chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie.

TOUT SAVOIR SUR

Les examens pratiques B et A2

Permis B

32 min

L'épreuve est évaluée par un **inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**, selon des textes réglementaires précis. Il réalise un bilan des compétences nécessaires à une conduite en sécurité et valorise vos acquis.

Au programme :

- un parcours en milieu urbain, routier et/ou autoroutier ;
- environ cinq minutes de conduite autonome vers une destination donnée ;
- deux manœuvres ;
- la vérification d'un élément technique, une question de sécurité routière et une question de premiers secours ;
- le respect du Code de la route, l'éco-conduite et la courtoisie envers les autres usagers.

Votre enseignant vous accompagne et se tient à l'arrière du véhicule.

Permis A2

Épreuve hors circulation

Vérification du véhicule et test de maniabilité : maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale.

Épreuve en circulation (40 min)

Accessible après réussite de l'épreuve hors circulation. Elle explore huit domaines : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

À l'issue des épreuves

En cas de réussite, le certificat d'examen vaut titre de conduite pendant **4 mois** sur le territoire national, dans l'attente du permis définitif.

INFOS PRATIQUES

Formations 2 et 3 roues

Permis AM

Permis A1

Permis A2

Permis A

Maxi-scooter

Permis 3 roues

Lieux de formation**Point de rendez-vous : l'agence**

52 avenue Cyrille Besset, 06100 Nice.

Plateau moto

Chemin des Iscles, Saint-Laurent-du-Var.

Le plateau se situe à environ **18 km de l'agence, soit 20 minutes** de trajet.

Les modalités d'accès au plateau vous sont précisées lors de la planification de vos leçons.

Des groupes à taille humaine**4**

élèves maximum par enseignant lors des cours de maniabilité sur plateau

3

élèves maximum par enseignant lors des cours de circulation

Responsable pédagogique 2 roues : Romain ARTERO

POURQUOI CHOISIR

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

Formation accessible **dès 15 ans**, avec un passage de l'examen pratique **dès 17 ans**.

Phase 1 - Formation initiale

- une évaluation préalable ;
- une formation théorique ;
- l'examen théorique ;
- une formation pratique de 20 h minimum.

Phase 2 - Conduite accompagnée

- un rendez-vous préalable de 2 h minimum ;
- au moins un an de conduite et 3 000 km avec un ou plusieurs accompagnateurs ;
- deux rendez-vous pédagogiques de 3 h.

Plus de chances de réussite

74 %

de réussite en AAC, contre 55 % en filière traditionnelle.

Source : AGX

Les avantages

Assurance : surprime réduite de moitié la 1^{re} année et supprimée la 2^e en l'absence d'accident responsable.

Permis probatoire : 2 ans au lieu de 3.

Sécurité : moins d'accidents au cours des premières années de conduite.

Les accompagnateurs doivent

- être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- obtenir l'accord de leur assureur ;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...) ;
- figurer dans le contrat signé avec l'école ;
- participer aux rendez-vous pédagogiques.

En cas de contrôle

Présenter :

- le formulaire de demande de permis ou sa copie ;
- le livret d'apprentissage ;
- le disque « conduite accompagnée » à l'arrière du véhicule ;
- le permis de l'accompagnateur.

APPRENDRE GRÂCE À

La conduite supervisée

Qu'est-ce que c'est ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expérience pratique** en complétant la formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

Elle commence après **20 heures minimum** de conduite avec l'enseignant, par un **rendez-vous préalable** en présence de l'élève, de l'enseignant et du futur accompagnateur, lorsque l'enseignant estime l'élève prêt.

1 000 km sont à parcourir pour pratiquer et aborder sereinement l'examen.

Quand la choisir ? Dès l'inscription, ou après un échec à l'examen pratique.

Les conditions

Pour l'élève

- avoir 18 ans ou plus ;
- avoir réussi l'examen théorique ;
- avoir suivi 20 h de formation pratique minimum ;
- bénéficier d'une évaluation favorable de son enseignant ;
- obtenir l'accord de l'assureur du véhicule.

Pour l'accompagnateur

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- obtenir l'accord de son assureur ;
- figurer dans le contrat. Plusieurs accompagnateurs sont possibles, y compris hors du cadre familial.

À noter : la période probatoire reste de 3 ans, comme en filière traditionnelle.

CONDUCTEURS NOVICES

La formation post-permis

Le programme · 7 heures

Matinée : questionnaire d'autoévaluation et perception des risques, pour mieux comprendre et gérer les situations de conduite complexes.

Après-midi : la mobilité sous ses différents aspects, pour rendre chaque déplacement plus sûr et plus citoyen grâce à des choix de mobilité responsables.

La journée se termine par un **bilan** au cours duquel chaque participant s'engage à adopter une conduite responsable.

Effectif : 6 à 12 personnes.

Animation : enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner.

L'avantage

Une **période probatoire réduite** :

- tous vos points en **2 ans au lieu de 3** après une formation traditionnelle ;
- en **1 an et demi au lieu de 2** après un apprentissage anticipé (AAC).

Les conditions

- avoir obtenu son permis auto ou moto depuis **6 à 12 mois** ;
- aucune infraction ayant entraîné un retrait de points ;
- une attestation de suivi est remise en fin de formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires

Ouverture de l'agence

Du lundi au vendredi

10h – 12h · 15h – 19h

Samedi

10h – 12h

Tests de code en agence

Du lundi au samedi

10h – 12h · 15h – 18h

Cours de conduite

Du lundi au samedi

7h – 19h

CER Saint-Barthélémy · 52 avenue Cyrille Besset, 06100 Nice · 04 93 84 74 85 · contact@cer-nicenord.com

Les leçons de conduite sont planifiées avec vous selon vos disponibilités et celles de nos enseignants.

TRANSPARENCE

Nos résultats et documents

Où consulter nos résultats ?

Taux de satisfaction

Publié sur notre site internet : www.cer-nice-nord.fr

Taux de réussite aux examens

Consultable en agence, sur le présentoir d'accueil : bilan annuel par formation, en première et en deuxième présentation, avec le nombre moyen d'heures de formation correspondant.

Disponibles sur simple demande

- le règlement intérieur ;
- le bilan annuel de nos résultats et taux de réussite par formation ;
- le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite ;
- la synthèse des questionnaires de satisfaction ;
- la procédure de réclamation.

Facilités de paiement · Permis à 1 € par jour (établissement partenaire de la Sécurité routière) · Garantie financière.



SAINT-BARTHÉLÉMY

Contact

CER Saint-Barthélemy

52 avenue Cyrille Besset, 06100 Nice

Tél. 04 93 84 74 85

contact@cer-nicenord.com

www.cer-nice-nord.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, 10h – 12h et 15h – 19h

Samedi, 10h – 12h

SAS LAVA ARTERO au capital de 63 000 € · SIRET 800 077 133 00018 · TVA intracom. FR70800077133 ·
Code APE 8553Z

Déclaration d'activité n° 93 06 07547 06 · Agrément préfectoral E 14 006 0004 0



WWW.QUALICERT.FR

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des
catégories d'actions suivantes :

Actions de formation